

N/REF : 27/08/2024 8H52 C:264185 I:33807
V/REF : MAIL
V/Appel du Mardi 27/08/2024 a 8H52

**CABINET HEURTIER
CABINET HEURTIER
AGENCE DE GRENOBLE
5 RUE PHILIS DE LA CHARCE
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 03 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 15 BOULEVARD MARECHAL LECLERC - GRENOBLE -11EME ETAGE
CHEZ MME DEPLUS LENA
CONTACT SUR PLACE 06 83 12 77 15

MOTIF : INTERVENIR POUR LES WC BOUCHES
WC DEMONTE SUITE A INTERVENTION DU 27/08/2024
INTERVENTION A ENCAISSER SUR PLACE

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 27/08/2024 A 13H30
EN ARRIVANT SUR PLACE ;
VU AVEC LE LOCATAIRE POUR FAIRE DEMONTER LE WC CAR PROBLEME SUR
L'HORIZONTALE SE JETANT COTE DOUCHE
PREVOIR EGALEMENT UN PASSAGE CAMERA

LE 29/08/2024 A 16H30
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
DEBOUCHAGE DE LA CANALISATION WC EN RADIE SUR 2METRES ENVIRON A LA
PRESSION
PASSAGE CAMERA DANS LA CANALISATION
CELLE CI EST EN TRES MAUVAIS ETAT
REMONTAGE DU WC
VERIFICATION DU BON ECOULEMENT

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff déplacement sans intervention	1	53,55	53,55
1,00	Ff débouchage/Caméra 1h+Dépl.0 à 10km	2	265,38	265,38
TOTAL H.T.				318,93
T.V.A. a 10,00%				31,89
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>350,82</u>

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN